

ROYAUME DU MAROC



acaps

هيئة مراقبة التأمينات والاحتياط الاجتماعي
ΑΡΧΗ ΚΑΤΑΡΤΙΣΤΩΝ ΚΑΙ ΕΠΙΒΛΕΨΗΣ
Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale

LA PROTECTION DES ASSURÉS, ADHÉRENTS ET AFFILIÉS AU CŒUR DES MISSIONS DE L'ACAPS

www.acaps.ma

L'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) est une autorité de régulation indépendante chargée du contrôle et de la supervision des secteurs des assurances et de la prévoyance sociale au Maroc.

L'ACAPS veille à la stabilité des secteurs relevant de son champ d'intervention et à la protection des droits des assurés et bénéficiaires de contrats, ainsi que des adhérents et affiliés aux régimes de prévoyance sociale.

Découvrons ensemble comment cette protection occupe une place particulière au niveau des missions de l'ACAPS.

Quelles sont les principales missions de l'ACAPS ?

Le contrôle prudentiel des Entreprises d'Assurances et de Réassurance et des Organismes de Prévoyance Sociale

- L'ACAPS surveille de près la santé financière des entreprises d'assurances et de réassurance et des régimes de prévoyance sociale.

L'organisation des secteurs des assurances et de la prévoyance sociale

- L'Autorité structure et organise le marché en accordant ou en retirant les autorisations nécessaires aux entreprises d'assurances et aux intermédiaires d'assurance pour exercer leurs activités.
- Il en est de même en ce qui concerne les mutuelles de prévoyance sociale et les sociétés mutuelles de retraite.
- Elle contribue dans les processus d'approbations des statuts et des règlements des sociétés mutualistes et accorde à ces dernières certaines autorisations nécessaires à leur fonctionnement.

La protection des assurés

- L'ACAPS s'assure que les entreprises d'assurances et les intermédiaires d'assurance fournissent une information claire et complète aux assurés et traitent ces derniers de manière équitable. Aussi, et afin d'assurer un équilibre des forces, l'Autorité est habilitée à instruire toutes réclamations à l'encontre des dites entreprises et intermédiaires d'assurances.

La protection des adhérents, affiliés et bénéficiaires des prestations

- L'Autorité veille au respect, par les organismes de prévoyance sociale, des droits et des règles de protection des affiliés, adhérents et bénéficiaires des prestations.

La normalisation et régulation des secteurs des assurances et de la prévoyance sociale :

- L'ACAPS est investie d'un pouvoir réglementaire. Elle prend ainsi des circulaires nécessaires à l'exercice de ses missions, propose au gouvernement des projets de textes législatifs et réglementaires et donne son avis au sujet des projets de textes qui lui sont soumis.

La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme :

- L'ACAPS est chargée de veiller au respect par les organismes assujettis à son contrôle des dispositions de la loi 43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux.

Le renforcement de la stabilité financière et de la surveillance macroprudentielle:

- L'ACAPS contribue activement à la stabilité du système financier via une analyse et un suivi permanent des risques pesant sur les secteurs des assurances et de la retraite.

Comment l'ACAPS protège-t-elle les assurés, adhérents et affiliés ?

Cette protection est au cœur des missions de l'ACAPS. L'Autorité veille en effet à la protection des droits des assurés, adhérents et affiliés. A cet effet, elle surveille les pratiques commerciales des entités soumises à son contrôle. À ce titre, l'Autorité :

- Supervise les opérateurs pour garantir qu'ils respectent la réglementation en vigueur et fournissent des produits équilibrés et conformes. L'ACAPS assure également un suivi permanent de la situation financière de ces opérateurs pour s'assurer de la solvabilité des entreprises d'assurances et de la viabilité des régimes de prévoyance sociale.
- Contrôle les pratiques commerciales des entreprises d'assurances, la gestion des droits et la qualité des services fournis par les organismes de prévoyance sociale afin de préserver une relation équilibrée et transparente entre les acteurs de ces secteurs et leurs «clients», contribuant ainsi à l'instauration d'une relation de confiance entre les parties et au développement de la culture assurantielle.
- Sensibilise le grand public pour permettre aux citoyens de mieux appréhender les produits et services financiers et de connaître leurs droits et obligations au titre de leurs contrats.
- Traite les réclamations des assurés, affiliés et adhérents afin de favoriser la résolution des litiges de manière rapide, transparente et efficace.

Quelles sont les actions menées dans le cadre de l'éducation financière ?

Supports de vulgarisation

L'ACAPS met à la disposition du public un ensemble de supports de vulgarisation tels que des guides pratiques, des vidéos pédagogiques, des fiches conseils, etc. Ces supports expliquent les concepts essentiels de l'assurance et de la prévoyance sociale et sont conçus pour être simples et accessibles à tous.

Campagnes de sensibilisation

Grâce à des campagnes diffusées sur les radios, les réseaux sociaux, et dans les médias traditionnels, l'ACAPS sensibilise le grand public, notamment les jeunes, à l'importance de l'assurance pour mieux gérer les risques auxquels ils sont exposés.

Partenariats

L'ACAPS tisse plusieurs partenariats, notamment avec la Fondation Marocaine pour l'Éducation Financière et d'autres parties prenantes, afin de sensibiliser le grand public, notamment les jeunes, aux différents concepts de l'assurance et de la prévoyance sociale.

L'éducation financière est essentielle pour aider les citoyens à mieux comprendre les produits financiers et à faire des choix éclairés en lien avec leurs finances.

Pour ce faire, l'Autorité met en œuvre une variété d'initiatives. Elle participe en effet activement à des événements dédiés à l'éducation financière, comme la Global Money Week, conçoit et diffuse également des supports de vulgarisation destinés au grand public et aux jeunes; l'objectif étant de rendre l'information sur l'assurance et la prévoyance sociale accessible à tous et de promouvoir une meilleure compréhension des enjeux liés à ces secteurs.

Supervision prudentielle et conduite des affaires : deux approches pour un même objectif

L'ACAPS est en charge à la fois de la supervision prudentielle du secteur des assurances et de la prévoyance sociale et de ce qu'on appelle la conduite des affaires, ou pratiques commerciales.

• Supervision prudentielle :

- **Assurance** : L'aspect prudentiel se concentre sur la solidité financière des entreprises d'assurances et leur capacité à honorer leurs engagements envers les assurés. Il s'agit de veiller à ce que les assureurs disposent de réserves suffisantes pour couvrir les sinistres et garantir le paiement des indemnités.
- **Prévoyance sociale** : En parallèle, l'ACAPS exerce une surveillance sur les organismes de prévoyance sociale (Mutuelles de prévoyance sociale, Organismes gestionnaires de l'AMO et régimes de retraite), afin de veiller à leur pérennité et viabilité. Cette surveillance vise également à veiller à la bonne gestion de ces régimes et la protection des droits des adhérents et affiliés.

• Contrôle des pratiques commerciales :

Le contrôle des pratiques commerciales, quant à lui, vise à garantir que les opérateurs agissent de manière honnête, fluide et transparente dans leurs relations avec les consommateurs. Il s'agit principalement de prévenir les pratiques commerciales déloyales ou trompeuses qui pourraient nuire aux intérêts des assurés et bénéficiaires de contrats.



+212 5 38 06 08 18



contact@acaps.ma



Avenue Al Arâr, Hay Riad Rabat

